

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents du Conseil Municipal :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation : 13/12/2023

Délibération n° 2023-42

Objet : avis PC 045 158 23 A0003
GONDREVILLE/TREILLES

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Villevoques sous la présidence de Mme Chantal LAMIGE-ROCHE, Maire.

Présents : Mmes et MM. LAMIGE-ROCHE Chantal, GAGNON Éric, RIGAUULT Stella, BARNAULT Colette, CATHELIN Frédéric, COPIN Audrey, FRANCK-NATIER Yannick, MAYOUX Delphine, TROTIER Jacky

Absents : LECLERC Philippe, ROMAND Patrick

Secrétaire de séance : COPIN Audrey

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un projet photovoltaïque sur les communes de Gondreville et Treilles-en-Gatinais a été déposé par la société ARCOUR et concerne un terrain d'environ 15 hectares, aux lieux-dits « Le Soy » et « Les Coqueluchons ».

La direction Départementale des Territoires demande aux communes environnantes de rendre un avis sur le projet.

VU l'article L122-1 V du code de l'environnement et l'article P423-9 du code de l'urbanisme, relatif à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire,

VU la demande de la société ARCOUR représentée par M. Bouron Marc, déposée le 28 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour et 1 abstention,

- DONNE un avis **FAVORABLE** à la demande susvisée,
- CHARGE le Maire de toutes les formalités

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus.

A Villevoques, le 20 décembre 2023

Le Maire,

Chantal LAMIGE-ROCHE

